



Questions-réponses sur le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe

La Fondation Hippocrène organise, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne, un concours intitulé « Prix Hippocrène » qui vise à encourager et valoriser les établissements, les enseignants et les élèves qui s'engagent dans les échanges avec la découverte d'une autre culture, à travers la réalisation d'un projet commun et la mobilité.

N'hésitez pas à vous référer aux outils de mobilité virtuelle proposés par Erasmus + pour vous aider.

Quand et comment est-il possible de postuler ?

Les candidatures sont ouvertes du 3 novembre 2025 au 19 janvier 2026 et sont à rédiger en ligne sur l'interface du Prix Hippocrène à partir de la page

Un email de confirmation automatique vous sera envoyé une fois votre dossier soumis. Il sera alors automatiquement traité par la Fondation Hippocrène.

Pour les établissements dépendants du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, se référer à la note de service

Qui peut participer au concours ?

Le concours est ouvert à toutes les classes de niveau primaire ou secondaire des écoles, collèges, lycées généraux et techniques, de l'enseignement public ou privé sous contrat des académies et vice-rectorats et s'adresse également à l'ensemble des formations agricole technique et supérieur, public et privé sous contrat.

Quelles sont les attendues du dossier ?

Le concours consiste à présenter un dossier mettant en perspective un projet original de partenariat européen élabo professeurs. Il s'agira, dans le cadre d'échanges avec de jeunes Européens, de travailler sur toute thématique pouvan communes de l'Union européenne (actions d'engagement, thématique d'action comme l'environnement, la lutte co libertés, la promotion d'une culture européenne et de son patrimoine).

Quelles sont les modalités de participation ?

Sont éligibles tous les types de partenariat actif en 2026 avec un établissement scolaire situé :

- dans un Etat membre de l'Union européenne,
- dans l'un des 4 pays de l'Association européenne de libre-échange – AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)
- dans un pays candidat officiel à l'Union européenne (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Macédoine du Nord, Turquie, Ukraine).
- ou encore au Royaume-Uni.

Si le partenariat est effectué avec plusieurs pays, il faut qu'au moins l'un des pays partenaires réponde à ce critère, le ceux mentionnés précédemment.

Quels types de partenariats sont éligibles ?

- Le partenariat doit être actif en 2026 (un partenariat ancien réactivé ou un nouveau projet lancé cette année). Pc partenaires, eTwinning fait partie des outils adaptés aux enseignants...
- Il peut s'agir d'un partenariat européen élaboré par la classe avec son/ses professeurs : appariements et jumelages partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants...
- Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange ; l'acquisition éventu interculturelles pourra être mise en perspective.
- Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier.
- Les élèves doivent avoir commencé à travailler sur le projet.
- La candidature devra mettre en perspective une/des production(s) commune(s) réalisée(s) dans le cadre du part
- Une mobilité physique à la rencontre des partenaires n'est pas considérée comme un critère obligatoire mais rest également être décalée dans le temps et se dérouler sur l'année scolaire suivante. En cas d'impossibilité d'une mobil alors requise pour rendre éligible la candidature.

Besoin d'inspiration ? avec les projets lau

APPEL À PROJET

RÈGLEMENT